

## LES MATINÉES D'ÉVEIL

Des mardis et vendredis  
matins en période scolaire  
+ une matinée d'éveil par  
période de petites  
vacances



A l'espace Mille Pattes

A la bibliothèque de Saint-André des Eaux

A la salle Océanie du complexe sportif

A la ludothèque de Guérande

Le programme des matinées d'éveil organisées par le RAM est consultable

↳ Sur le site internet de la ville

↳ Sur l'Andréanais

### Horaires, absences

- Les horaires d'arrivée et de départ sont modulables en fonction du rythme des enfants.
- Seules les matinées d'éveil en bibliothèque et ludothèque ont des horaires précis.
- Prévenir en cas d'absence : cela peut permettre de faire participer d'autres Assistantes Maternelles et d'autres enfants !

PLAQUETTE réalisée par un groupe de 4 Assistantes Maternelles et l'animatrice du RAM – Avril 2017  
(réactualisation juillet 2020)

RAM – Espace Mille pattes – 7 rue du Marais – 44117 Saint-André Des Eaux

☎ 02.40.70.44.37 ✉ [ram@ville-st-andre-des-eaux.fr](mailto:ram@ville-st-andre-des-eaux.fr)

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DE SAINT-ANDRÉ DES EAUX



☎ 02 40 70 44 37



## CHARTRE DES MATINÉES D'ÉVEIL

### Objectifs :

- Prendre soin de l'Enfant pour mieux l'accompagner dans ses découvertes.
- Favoriser son bien-être.
- Partager des moments de plaisir entre enfants et adultes.



### Rôle de l'Assistante Maternelle :

- L'Assistante Maternelle reste responsable des enfants qu'elle accompagne.

### Rôle de l'animatrice du RAM :

- L'animatrice propose des ateliers.
- Elle observe et fait partager ses observations des enfants.
- Elle est garante de la charte des matinées d'éveil.



## Place de l'adulte :

- Toutes les idées des Assistantes Maternelles sont les bienvenues !  
L'Assistante Maternelle est aussi actrice des matinées d'éveil.
- Tolérer les différences de pratique de collègues.
- Comme au quotidien, les professionnelles ont un devoir de discrétion envers l'enfant, sa famille et ses collègues.



- Eviter de créer des groupes d'adultes fermés.
- Afin d'intégrer toutes les Assistantes Maternelles, limiter les échanges sur les activités personnelles, associatives et extérieures au RAM.

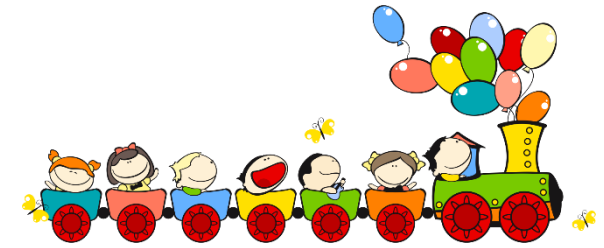


- Chacun peut se permettre de faire respecter les règles communes.
- Maîtriser la parole au-dessus de la tête de l'enfant et le langage utilisé pour lui parler.
- L'adulte veille à l'intimité de l'enfant en particulier pendant le change.



- Doudous et tétines sont autorisés. L'Assistante Maternelle veille à apporter tout ce dont l'enfant pourrait avoir besoin (couche, change, chapeau, etc.).
- Il serait préférable que les téléphones portables ne participent pas aux matinées d'éveil !

## Place de l'enfant :



- L'enfant reste le centre d'intérêt des matinées d'éveil : sa sécurité affective et physique est primordiale.
- Faire confiance à l'enfant, le valoriser et l'encourager. Ne pas le comparer à ses camarades.
- Respect des enfants entre eux et respect des plus grands envers les plus jeunes : le tapis est réservé aux bébés.



- L'enfant doit être « adapté » chez l'Assistante Maternelle avant de venir aux matinées d'éveil.
- Pour son bien-être et celui de tous, l'Assistante Maternelle évitera de participer aux matinées d'éveil si l'enfant est malade.

